

MODULE A3 – LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION – A3

Objectifs : Etre sensibilisé à la réparation des victimes d'accidents de la circulation

Public : travailleurs sociaux, juristes et tout professionnel confronté à cette problématique

Contenu :

- Le contrat d'assurance
- La procédure pénale
- La procédure transactionnelle
- Le rapprochement des deux procédures
- Les victimes d'accident à l'étranger
- Le fonds de garantie
- La jurisprudence
- Le travail en réseau
- Cas pratiques

Démarche pédagogique : Alternance entre apports théoriques et analyses de situations concrètes (cas pratiques).

Formateurs : un juriste / avocat

Durée : 1 jour – soit 6 heures – **date** : 2^{ème} semestre 2016

Lieu : Paris aide aux victimes

Coût : 200 € par personne/ **Nombre de participants** : De 10 à 15 personnes

BULLETIN D'INSCRIPTION – A3

(A renvoyer accompagné du règlement à :
Carole Damiani – Paris Aide aux Victimes – 12 rue Charles Fourier – 75013 Paris

NOM.....Prénom.....
 Adresse :.....

 Code Postal :..... Ville.....
 Téléphone :.....Télécopie :.....
Mail :.....@.....
 Formation initiale.....
 Profession :.....

Inscription individuelle (par personne):**Aide aux victimes** : 2^{ème} semestre 2016

Module A3 « Les accidents de la circulation» 200 €

Total: (200 € x nombre de personnes) : €

Des tarifs forfaitaires de groupe peuvent être proposés à la demande (10 personnes minima)

Mode de règlement : L'inscription doit être accompagnée du règlement :

- Par chèque à l'ordre de : Paris Aide aux Victimes
 Par virement : IBAN : FR76 1027 8060 4300 0325 2584 133 - BIC : CMCIFR2A

Voulez-vous : (les informations pratiques vous seront adressées par mail)

- Une convention de formation (N° siret : 34958524000030 – N° organisme de formation : 11752954075)
 Une facture acquittée

Le..... Signature